



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21137802***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**04 NOV. 2021**

Le greffier

N° d'entreprise : **0776 702 655****Nom**(en entier) : **FAGNES BEERS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **Rue de la Gare, 20 5660 Couvin****Objet de l'acte : PROJET DE SCISSION PARTIELLE PAR APPORT**

En date du 3 novembre, l'organe d'administration de la société à responsabilité limitée BRASSERIE LAUVAUX RICHE et celui de FAGNES BEERS ont établi le présent projet de scission conformément aux articles 12 : 8, 12 : 74, 12 : 59 et 12 : 60 du Code des Sociétés et Associations afin de le soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires.

En vertu de l'article 12 : 81 du Code des Sociétés et Associations, moyennant accord unanime des associés et autres porteurs de titres votants, la scission pourra se réaliser sans rapport du commissaire, du réviseur d'entreprises ou de l'expert-comptable sur le rapport d'échange. Cette option est choisie.

La société scindée adaptera ses statuts afin qu'ils soient en conformité avec le nouveau Code des sociétés et Associations lors de l'acte authentique qui constatera l'opération.

PROJET DE SCISSION PARTIELLE**1. DESCRIPTION DE LA SCISSION PARTIELLE**

L'opportunité de la scission se justifie, dans notre esprit, tant au niveau juridique, économique, que patrimonial par le fait que la société a deux activités distinctes. La première consiste en la distribution/négoce auprès de commerçants/distributeurs (notamment l'HORECA, l'organisation de festivités, les collectivités, les grossistes, les commerçants de détail, etc...) et vente directe auprès de clients particuliers et professionnels par le biais d'un comptoir de boissons. La deuxième réside, plus spécialement, en la conception, la fabrication et la distribution des Bières dites "Fagnes". Il y en a de plusieurs sortes : blonde, Brune, Griottes, Cuvée Constant, Triple, Christmas et La Chevetogne.

L'organe d'administration propose de scinder ces activités en deux activités distinctes.

La première activité, soit la distribution/négoce auprès de commerçants/distributeurs (notamment l'HORECA, l'organisation de festivités, les collectivités, les grossistes, les commerçants de détail, etc...) et vente directe auprès de clients particuliers et professionnels par le biais d'un comptoir de boissons serait gardée par la société qui l'exploite actuellement. La deuxième, soit la conception, la fabrication et la distribution des Bières dites "Fagnes" serait exploitée par une société distincte, la société Fagnes Beers.

Les bières Fagnes étaient produites en petites quantités et, au départ, il n'y avait que deux bières qui étaient distribuées localement. Aujourd'hui, il s'agit d'une gamme complète de bières avec une augmentation continue tant des volumes que des ventes aussi bien au niveau national qu'international.

Cette gamme de bières peut être consultées sur le site : Bières Fagnes | La Brasserie des Fagnes

Il s'agit donc de confier la conception, la fabrication et la distribution des bières « Fagnes » à une entité qui aurait comme activité unique la distribution de ces bières spécifiques.

Cette restructuration devrait permettre de continuer le développement l'activité de la vente des bières Fagnes et de ces spécialités.

En effet, l'exercice d'une seule activité permettrait de distribuer les produits visés de façon plus optimale, à savoir acheminer le bon produit, les bonnes quantités au bon endroit, au bon moment avec l'ensemble des services associés.

La politique de distribution va bien au-delà d'un bon produit au bon endroit, en point de vente et rayonnage.

Elle concerne la façon dont les produits seront distribués et présentés.

Cette restructuration relative à la distribution (dans un circuit court) des bières Fagnes a donc pour but de promouvoir le nom du produit en portant à la connaissance de la clientèle que son distributeur ne distribue que ce produit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Cette nouvelle approche de distribution permettra au fabricant de s'appuyer sur la force du réseau de distribution de son intermédiaire principal pour vendre, le distributeur renforcera son offre auprès de sa clientèle avec des produits plus valorisés et installera une relation commerciale pérenne et plus compétitive.

Dans le cadre de la promotion du produit « Bières Fagnes », un bâtiment détenu par la société scindée sera apporté à la société bénéficiaire de l'apport ainsi qu'un bail emphytéotique et de superficie nécessaires à l'exercice de l'activité de la branche d'activité apportée.

Un bâtiment consiste en un débit de boissons amenés à promouvoir la consommation du produit « Bières Fagnes », une enseigne portant le nom du produit y sera spécialement aménagée.

L'autre servira au stockage et à la logistique.

2. MENTIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 12 : 74 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

A. Renseignements généraux sur les sociétés concernées par la scission partielle

1. Société à responsabilité limitée BRASSERIE LAUVAUX RICHE, société à scinder

- Société à responsabilité limitée ;

- Ayant son siège Faubourg Saint Germain, 3 à 5660 Couvin

- Constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Pierre Sterckx, résidant à Couvin, en date du dix sept juillet 1975, publié aux annexes du Moniteur belge du cinq août 1975 sous les références 3160-5

- Reprise à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0415572150

- Dont l'objet est le suivant et ce après sa modification du 31 mars 2015 :

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant en Belgique qu'à l'étranger, les branches d'activités suivantes : 1) L'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation, l'exportation de toutes marchandises et produits généralement quelconques ayant un rapport avec les activités de négoce en boissons comprenant, les bières, eaux minérales, sodas, vins, apéritifs, spiritueux, produits laitiers, ainsi que tous les produits accessoires à savoir les produits de type « snacks », petits aliments (cette liste est énonciative et non limitative); 2) L'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation, l'exportation, la location de tout matériel, d'accessoires, de pièces de rechanges ayant un rapport direct ou indirect avec la commercialisation des produits repris au 1er §, et comprenant entre autre les frigos, les pompes à bières, les machines à café, les « beer-cooler », les tables, les chaises, les articles décoratifs à destination des débits de boissons (cette liste est énonciative et non limitative); 3) La location et la sous-location d'immeubles à usage de café, de café-restaurant, de restaurant, de taverne, de salles des fêtes et débits de boissons en général. Elle peut prendre ou participer à des initiatives sous forme de participation ou aide à caractère technique, financière ou d'organisation. Représenter ses membres au sein de sociétés commerciales ou à forme commerciale et accepter toute forme de mandat, Prêter son assistance à des tiers en toutes matières sociale, technique, financière, organique, administrative et économique. Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou en faciliter son extension ou son développement ou ayant avec elle un lien économique. Elle pourra acquérir tout immeuble qu'elle pourra mettre à la disposition, à titre gratuit ou onéreux, de l'un ou l'autre de ses associés, dirigeants ou représentants. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités. La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

2. Société à responsabilité limitée Fagnes Beers, société bénéficiaire de l'apport :

- Société à responsabilité limitée ;

- Ayant son siège : rue de la Gare, 20 à 5660 Couvin

- Constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Grégoire DANDOY notaire à Couvin, en date du 29 octobre 2021

- La société a été constituée avec une reprise des engagements au 1er octobre 2021

- Reprise à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0776.702.655

- Dont l'objet est le suivant :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

1. ACTIVITÉS DE FABRICATION ET VENTES

La fabrication de bières, limonades, jus de fruit et, en général, de toutes boissons généralement quelconques, la commercialisation en gros et au détail de cette fabrication et de toutes autres boissons et produits alimentaires.

La fabrication, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, le commerce, l'assemblage, le placement, l'entretien et la réparation de tous biens de consommation ou d'investissement.

Elle pourra s'associer dans les contrats d'achat ou de vente en commun avec d'autres sociétés, faire exploiter l'une ou l'autre de ses activités par des intermédiaires moyennant courtage.

2. PRESTATIONS D'ÉTUDES

Toutes opérations pour son compte ou compte de tiers se rapportant directement ou indirectement à toutes études, recherches et prestations de services relatives au domaine économique ou au secteur des entreprises, y compris l'application et l'étude au sens le plus large des techniques d'organisation et de gestion des entreprises, l'intervention directe ou à titre de conseil dans la direction, la gestion ou l'activité d'entreprises ou organismes de toutes nature, publics ou privés et la gestion de patrimoine immobilier.

En conséquence, la société peut, sans que cette énonciation soit limitative :

- Entreprendre ou faire entreprendre l'étude et la réalisation pratique de tous problèmes notamment techniques, sociaux, économiques, financiers, et d'organisation.
- Prendre ou participer à des initiatives sous formes de participation ou aide à caractère technique, financière ou d'organisation.
- Représenter ses membres au sein de sociétés commerciales ou à forme commerciale à finalité sociale.
- Prêter assistance à des tiers en toutes matières sociales, techniques, financières, organiques, administratives et économiques.
- Se porter caution pour une autre société.
- Contracter des emprunts hypothécaires ou sous autre forme.

3. ACTIVITES IMMOBILIERES

La réalisation de toutes les opérations immobilières pour compte propre dont entre autres :

- l'achat
- la vente
- la location
- le lotissement
- la rénovation
- la construction

de tous biens immobiliers

A l'exception de toutes les opérations d'agent immobilier ou de promotion immobilière.

Ainsi que toutes activités connexes ou similaires à ses activités principales.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

B. Création des nouveaux titres

Après l'opération, la société bénéficiaire de la scission présentera un apport indisponible hors capital de EUR 52.822,38 qui sera représenté par 101.885 actions.

C. Modalités de remise des actions de la nouvelle société

L'apport indisponible hors capital de la société bénéficiaire de l'apport sera représenté par 101.885 actions. Les 101.485 nouvelles actions émises seront inscrites au nom des actionnaires de la société scindée dans le registre des actionnaires.

D. Date à partir de laquelle les actions donnent droit de participer aux bénéfices de la société

Cette date est fixée au 1er octobre 2021

E. Date à partir de laquelle les opérations de la société scindée seront du point de vue comptable considérées comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire de l'apport

Cette date est fixée au 1er octobre 2021.

F. Droits spéciaux

Il n'existe pas dans la société scindée d'actionnaires ayant des droits spéciaux, ni de porteurs de titres autres que des actions.

G. Emoluments spéciaux attribués au réviseur d'entreprise

Ce point est sans objet suite à l'application de l'article 12 : 81 du Code des Sociétés et Associations

H. Les avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à l'opération

Aucun avantage particulier n'est accordé aux membres des organes de gestion de la société appelée à se scinder

I. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la nouvelle société

BILAN APRES REPARTITION AU 30 SEPTEMBRE 2021

	Soc. Scindée LX	Soc. Bénéficiaire Fagnes BEERS	LX après Scission
ACTIF			
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT			
ACTIFS IMMOBILISES	311.041,36 €	98.998,95 €	212.042,41 €
I. Immobilisations incorporelles	99.229,49 €	0,00 €	99.229,49 €
II. Immobilisations corporelles	183.371,85 €	81.894,30 €	101.477,55 €
A. Terrains et constructions	72.308,36 €	6.418,63 €	65.889,73 €
B. Installations, machines et outillage			
C. Mobilier et matériel roulant	96.500,82 €	60.913,00 €	35.587,82 €
D. Location-financement et droits similaires	14.562,67 €	14.562,67 €	0,00 €
E. Autres immobilisations corporelles			
F. Immobilisations en cours et acomptes versés			
III. Immobilisations financières	28.440,02 €	17.104,65 €	11.335,37 €
A. Entreprises liées	17.104,65 €	17.104,65 €	0,00 €
1. Participations	17.104,65 €	17.104,65 €	0,00 €
2. Créances			
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
C. Autres immobilisations financières	11.335,37 €		11.335,37 €
ACTIFS CIRCULANTS	3.042.942,99 €	1.733.707,19 €	1.309.235,80 €
IV. Créances à plus d'un an			
A. Créances commerciales			
B. Autres créances			
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	1.345.768,99 €	819.342,01 €	526.426,98 €
A. Stocks			
1. Approvisionnements	1.345.768,99 €	819.342,01 €	526.426,98 €
B. Commandes en cours d'exécution			
VI. Créances à un an au plus	1.488.361,94 €	886.171,60 €	602.190,34 €
A. Créances commerciales	856.127,20 €	253.936,86 €	602.190,34 €
B. Autres créances	632.234,74 €	632.234,74 €	0,00 €
VII. Placements de trésorerie			
A. Actions propres			
B. Autres placements			
VIII. Valeurs disponibles	173.953,72 €		173.953,72 €
IX. Comptes de régularisation	34.858,34 €	28.193,58	6.664,76 €
TOTAL ACTIF	3.353.984,35 €	1.832.706,14 €	1.521.278,21 €

PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	1.185.094,81 €	1.014.854,49 €	170.240,32 €
I. Capital			
A. Capital souscrit			
B. Capital non appelé			
II. Apport indisponible hors capital	57.015,51 €	48.822,38 €	8.193,13 €
III. Plus-values de réévaluation			0,00 €
IV. Réserves	13.138,36 €	11.250,38 €	1.887,98 €
A. Réserve légale			0,00 €
B. Réserves indisponibles	5.701,55 €	4.882,24 €	819,31 €
1. Pour actions propres			0,00 €
2. Autres	5.701,55 €	4.882,24 €	819,31 €
C. Réserves immunisées			0,00 €
D. Réserves disponibles	7.436,81 €	6.368,14 €	1.068,67 €
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	1.114.940,94 €	954.781,73 €	160.159,21 €
VI. Subsidies en capital			
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
DETTES	2.168.889,54 €	817.851,65 €	1.351.037,89 €
IX. Dettes à plus d'un an	112.442,02 €	51.778,25 €	60.663,77 €
A. Dettes financières	102.392,02 €	51.778,25 €	50.613,77 €
1. Emprunts subordonnés			
2. Emprunts obligataires non subordonnés			
3. Dettes de location-financement et assimilées	10.522,32 €	10.522,32 €	
4. Etablissements de crédit	91.869,70 €	41.255,93 €	50.613,77 €
5. Autres emprunts			
B. Dettes commerciales			
1. Fournisseurs			
2. Effets à payer			
C. Acomptes reçus sur commandes			
D. Autres dettes	10.050,00 €		10.050,00 €
X. Dettes à un an au plus	2.056.398,79 €	766.024,67 €	1.290.374,12 €
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	25.940,98 €	7.856,35 €	18.084,63 €
B. Dettes financières	382.500,00 €	0,00 €	382.500,00 €
1. Etablissements de crédit	375.000,00 €		375.000,00 €
2. Autres emprunts	7.500,00 €		7.500,00 €
C. Dettes commerciales	1.444.465,91 €	607.440,32 €	837.025,59 €
1. Fournisseurs	1.444.465,91 €	607.440,32 €	837.025,59 €
2. Effets à payer			
D. Acomptes reçus sur commandes			
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	196.175,41 €	143.411,51 €	52.763,90 €
1. Impôts	154.458,69 €	127.976,32 €	26.482,37 €
2. Rémunérations et charges sociales	41.716,72 €	15.435,19 €	26.281,53 €
F. Autres dettes	7.316,49 €	7.316,49 €	0,00 €
XI. Comptes de régularisation	48,73 €	48,73 €	0,00 €
Total Passif	3.353.984,35 €	1.832.706,14 €	1.521.278,21 €

J. Répartition aux actionnaires de la société à scinder des actions de la société bénéficiaire de l'apport

Ci avant au I., le montant de l'actif net de l'apport s'élèvera à EUR 1.014.854,49 consistant en l'apport en nature constitué de la branche d'activité cédée.

Le détail de la composition des fonds propres de la société scindée avant la scission et de la société existante après la scission :

1) La première colonne représente la structure des fonds propres de la société Brasserie Lauvaux Riche avant l'opération de scission.

L'apport indisponible hors capital se compose de 2.300 actions et est entièrement libéré.

2) La deuxième colonne représente la structure des fonds propres apportés de la société Brasserie Lauvaux Riche pour l'opération de scission.

3) La troisième colonne représente la structure des fonds propres restant dans la société Brasserie Lauvaux Riche après l'opération de scission.

Le détail de la composition des fonds propres de la société existante avant la scission :

L'apport indisponible hors capital se compose de 400 actions et est entièrement libéré

A L'ACTIF		AU PASSIF	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	4.000,00 €	CAPITAUX PROPRES	4.000,00 €
ACTIFS IMMOBILISÉS	0,00 €	I. Capital	
I. Immobilisations incorporelles	0,00 €	II. Apport indisponible hors capital	4.000,00 €
II. Immobilisations corporelles	0,00 €	III. Plus-values de réévaluation	
III. Immobilisations financières	0,00 €	IV. Réserves	
		V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	
		VI. Subsidés en capital	
		VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	
ACTIFS CIRCULANTS	4.000,00 €	PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	
IV. Créances à plus d'un an		DETTES	4.000,00 €
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	0,00 €	IX. Dettes à plus d'un an	0,00 €
VI. Créances à un an au plus	0,00 €	X. Dettes à un an au plus	4.000,00 €
VII. Placements de trésorerie		C. Dettes commerciales	4.000,00 €
VIII. Valeurs disponibles	4.000,00 €	1. Fournisseurs	4.000,00 €
IX. Comptes de régularisation		XI. Comptes de régularisation	
TOTAL ACTIF	8.000,00 €	TOTAL PASSIF	8.000,00 €

Le détail de la composition des fonds propres de la société existante après la scission :

A L'ACTIF		AU PASSIF	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		CAPITAUX PROPRES	
ACTIFS IMMOBILISÉS		1.018.854,49 €	
I. Immobilisations incorporelles	0,00 €	I. Capital	
II. Immobilisations corporelles	81.894,30 €	A. Capital souscrit	
A. Terrains et constructions	6.418,63 €	B. Capital non appelé	
B. Installations, machines et outillage		II. Apport indisponible hors capital	52.822,38 €
C. Mobilier et matériel roulant	60.913,00 €	III. Plus-values de réévaluation	
D. Location-financement et droits similaires	14.562,67 €	IV. Réserves	11.250,38 €
E. Autres immobilisations corporelles		A. Réserve légale	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		B. Réserves indisponibles	11.250,38 €
III. Immobilisations financières	17.104,65 €	1. Pour actions propres	
A. Entreprises liées	17.104,65 €	2. Autres	4.882,24 €
1. Participations	17.104,65 €	C. Réserves immunisées	
2. Créances		D. Réserves disponibles	6.368,14 €
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de particip.		V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	954.781,73 €
1. Participations		VI. Subsidés en capital	
2. Créances		VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	
C. Autres immobilisations financières		PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	
1. Actions et parts		DETTES	821.851,65 €
2. Créances et cautionnements en numéraire		IX. Dettes à plus d'un an	51.778,25 €
ACTIFS CIRCULANTS		A. Dettes financières	51.778,25 €
IV. Créances à plus d'un an		1. Emprunts subordonnés	
A. Créances commerciales		2. Emprunts obligataires non subordonnés	
B. Autres créances		3. Dettes de location-financement et assimilées	10.522,32 €
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	819.342,01 €	4. Etablissements de crédit	41.255,93 €
A. Stocks	819.342,01 €	5. Autres emprunts	
1. Approvisionnements		B. Dettes commerciales	
2. En-cours de fabrication		C. Acomptes reçus sur commandes	
3. Produits finis		D. Autres dettes	
4. Marchandises		X. Dettes à un an au plus	770.024,67 €
5. Immeubles destinés à la vente		A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	7.856,35 €
6. Acomptes versés		B. Dettes financières	0,00 €
B. Commandes en cours d'exécution		1. Etablissements de crédit	
VI. Créances à un an au plus	886.171,60 €	2. Autres emprunts	
A. Créances commerciales	253.936,86 €	C. Dettes commerciales	611.440,32 €
B. Autres créances	632.234,74 €	1. Fournisseurs	611.440,32 €
VII. Placements de trésorerie		2. Effets à payer	
A. Actions propres		D. Acomptes reçus sur commandes	
B. Autres placements		E. Dettes fiscales, salariales et sociales	143.411,51 €
VIII. Valeurs disponibles	4.000,00 €	1. Impôts	127.976,32 €
IX. Comptes de régularisation	28.193,58 €	2. Rémunérations et charges sociales	15.435,19 €
		F. Autres dettes	7.316,49 €
		XI. Comptes de régularisation	48,73 €
TOTAL ACTIF	1.840.706,14 €	TOTAL PASSIF	1.840.706,14 €

Après l'opération, l'apport indisponible hors capital de la société bénéficiaire de la scission Fagnes Beers sera de EUR 52.822,38 représenté par 101.885 actions. Le solde de l'apport sera prélevé en proportion aux autres postes de l'actif net de la société scindée en application de l'article 213 Cir 92 et 3 : 56 AR/CSA.

Les EUR 1.014.854,49 correspondant ainsi aux éléments des fonds propres transférés à la société bénéficiaire de l'apport sont répartis comme suit :

Apport indisponible hors capital : EUR 48.822,38

Réserve autre : EUR 4.882,24

Réserve disponible : EUR 6.368,14

Bénéfice reporté : EUR 954.781,73

Les 101.485 actions en rémunération de l'apport de EUR 1.014.854,49 à la nouvelle société seront réparties aux actionnaires de la société scindée comme suit :

Financière Couvigest : 101.397 actions

Monsieur et Madame Adant en indivision : 88 actions

3.COUTS DE L'OPERATION DE SCISSION

Les frais générés par cette scission partielle seront supportés par les sociétés participant à la scission proportionnellement à l'actif net :

-transféré à la société bénéficiaire de l'apport ;

-conservé par la société bénéficiant de l'apport

4.MENTIONS COMPLEMENTAIRES

1)Il sera soumis à l'Assemblée générale de la société scindée six semaines au moins après le dépôt dont question ci-dessus, étant entendu que l'organe d'administration fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la date de cette assemblée générale puisse être tenue dans les meilleurs délais en conformité avec le Code des Sociétés et Associations.

2)Le présent projet est établi en trois exemplaires originaux, chaque version étant équivalente, à savoir un pour l'organe d'administration de la société scindée, un aux fins de dépôt et un pour le notaire instrumentant

La présente opération de scission par apport de branche d'activité aura lieu sous le bénéfice des articles 117 et 120 du Code des droits d'enregistrements, 211, § 1, du Code des Impôts sur les Revenus, 11 et 18, § 3, du Code de la T.V.A.

Fait le 3 novembre 2021 à Couvin

L'organe d'administration de la SRL Fagnes Beers

Frédéric Adant
Administrateur

Christel Bigot
Administrateur

Annexe : projet de scission des deux organes d'administration